

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec.

VOLUME XII

QUÉBEC AVRIL, 1931

N° 8

Un événement

N événement très important dans la vie nationale canadienne s'est produit au commencement du mois, à Ottawa. On a tenu une conférence fédérale-provinciales pour décider de ce qu'on appelle le status de Westminster.

Ce status est le résultat des dernières conférences impériales, qui ont obtenu pour les Dominions et l'Angleterre l'égalité de situation dans l'Empire Britannique.

Cette égalité fut tellement bien comprise qu'au cours d'une discussion de la dernière conférence économique, alors que notre délégation pressait vivement son point de vue, le Premier Ministre anglais crut bon de jeter cette boutade: "Vous ne pouvez tout de même oublier que l'Angleterre a un status égal à celui des Dominions." Ceci veut dire que l'égalité de status est acceptée au moins dans les esprits.

D'ailleurs il ne s'agit plus que de pousser deux étapes: le consentement des Dominions, chacun pour son propre cas, et l'assentiment du Parlement anglais, qui ne fait pas de doute.

*
* *

Les Dominions doivent donner leur réponse pour le mois d'août. Voilà pourquoi une conférence a été convoquée à Ottawa, afin de permettre au Parlement fédéral d'adopter une résolution en temps voulu.

En somme deux choses étaient à l'étude: les vieilles lois, les unes absolument désuètes, les autres encore en vigueur sur certains points, doivent-elles ou non disparaître; le Parlement fédéral aura-t-il le droit d'amender lui-même la constitu-

tion canadienne?

C'est en vertu de ces vieilles lois, par exemple, que nos chantiers maritimes canadiens ne peuvent se protéger contre les chantiers anglais, même pour les vaisseaux de cabotage canadien. A moins que nous nous trompions, le Parlement d'Ottawa pourra imposer des droits sur la construction anglaise, comme il le fait pour celle des autres pays. Nos chantiers canadiens auront peut-être ensuite la chance d'avoir l'exécution au moins de la construction navale canadienne.

D'une façon générale, savons-nous à date, on s'est entendu sur la première partie et, à ce sujet, on ratifiera le status de Westminster. Sur la deuxième question on a décidé d'ajourner la décision, et à cette fin une autre conférence sera convoquée dans une couple d'années. D'ici là, on étudiera la situation et s'il est possible, sans danger pour l'esprit canadien, de donner à Ottawa le droit de modifier la constitution canadienne.

A l'heure où nous écrivons cet article les provinces ont quinze jours pour ratifier, par leur gouvernement, la décision de leurs représentants, et nous croyons bien que rien ne sera modifié; car aux yeux de tous la décision prise paraît la plus sage.

*
* *

Il est bon, il est souhaitable que nous marchions vers notre majorité la plus complète; mais cette marche ne doit pas compromettre le fruit de trois cents ans de travail.

Actuellement, nous avons lieu de douter que l'esprit canadien soit suffisamment développé, unifié pour permettre à notre Parlement fédéral, résultat des élections de toutes les parties du pays, de mettre la hache dans notre constitution nationale.